

Cent ans après

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de l'Association Pro Aventico**

Band (Jahr): **28 (1984)**

PDF erstellt am: **24.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-244393>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Cent ans après

André GAVILLET

Un site archéologique invite à une double lecture.

Tous matériaux d'époque, verre, bois, métal, céramique, livrent des dates et des lieux de provenance. Leur mise en place fut architecture ou urbanisme. Leur modelé: art, artisanat. Patiente lecture pour retrouver le sens, *in situ*, de l'édition originale, de l'édification première.

Mais comment ce site, qui fut monument ou ville vivante, s'est-il dégradé, corrompu? Comment a-t-il été exploité pour ses pierres déjà taillées et ses trésors, ou préservé pour sa poésie et sa grandeur passée? Comment a-t-il été restauré, déformé, rétabli? Deuxième lecture, celle du voyage historique jusqu'à nous.

Il y a cent ans ne renvoie donc pas à une naissance première, millénaire, d'Avenches, mais à une étape décisive d'une prise de conscience historique.

Il y a cent ans, sur proposition du conseiller fédéral Louis Ruchonnet, une commission de juristes se mettait au travail; en 1912, le Code civil suisse entrainait en vigueur, précisant (art. 724) que les antiquités deviennent la propriété du canton sur le territoire duquel elles ont été trouvées, et imposant au propriétaire d'un fonds l'obligation de permettre des fouilles nécessaires.

Il y a cent ans, dans son premier rapport sur l'activité de Pro Aventico, Eugène Secretan notait:

«A ses débuts, notre association est venue se heurter à d'autres inconvénients résultant de l'usage local. A Avenches, le propriétaire qui fouille sur son domaine rétribue d'ordinaire l'ouvrier en lui cédant la moitié des pierres extraites; de plus, quand des antiquités de valeur ont été trouvées, l'Etat les achète pour le musée sur le préavis du conservateur, et le prix de vente est partagé entre le propriétaire et l'ouvrier.»

Avant la protection légale, des hommes passionnés par la grandeur d'Avenches assurèrent donc par leur initiative la préservation et la restauration du site. Hommage aux trois initiants qui dès 1884 se mirent au travail pour constituer, sous les auspices de la Société d'histoire de la Suisse romande, l'Association Pro Aventico. Ils avaient nom: Daguët, Morel, Secretan.

Mais, il y a cent ans, ces protecteurs du site pouvaient encore vous inviter à une initiation personnelle. Voici comment, dans son premier

rapport, Eugène Secretan imaginait l'adhésion militante à Pro Aventico.

«Ne vous contentez pas de défiler devant des vitrines qui vous laisseraient la mémoire encombrée et la nuque enraidie, mais allez sur le terrain, le plan en main; parcourez-le en tous sens, remuez, grattez, tirez de vos dix doigts quelques-uns de ces innombrables morceaux de poterie romaine, collectionnez tels de ces fragments de marbre qui ont jadis fait partie d'un édifice inconnu; creusez, n'importe où et n'importe comment, partout où vous verrez le sol déjà entamé ... et vous rentrerez chez vous, non plus en adhérent platonique, mais en adhérent militant de notre Pro Aventico!»

En cent ans, le scrupule scientifique a progressé encore. Le grattage individuel n'autorise plus l'adhésion lyrique à Pro Aventico.

Les efforts et la vitalité de «notre Pro Aventico» sont pourtant plus que jamais requis.

La préservation du site est acquise. Le plan d'extension, sur lequel s'entendent autorités cantonales et communales, en est le garant. Le classement et le catalogage de tout le matériel est opérationnel. De jeunes chercheurs sont au travail.

Mais si les conditions d'un travail efficace sont réunies, la tâche demeure immense: restauration, celle de l'amphithéâtre en premier lieu, monument prestigieux et toujours vivant; entretien, celui de la muraille, par exemple, qui n'est pas assuré; fouilles, le 90% du site n'est pas étudié; enfin, exploitation scientifique de tout le matériel réuni.

Un tel programme s'inscrit dans la durée (notre histoire recoupant celle du monument); mais il exige soutien et adhésion. Il y a cent ans, Pro Aventico précédait et rendait possible la protection du Code civil. Aujourd'hui, Pro Aventico doit être la preuve pour les autorités qu'elles sont à Avenches placées devant une tâche exceptionnelle. Non seulement entretenir un monument du passé, mais faire revivre, faire vivre le centre de notre civilisation gallo-romaine; là était le «caput gentis», selon la formule de Tacite; à Avenches, le lieu, le chef-lieu, d'une organisation politique et administrative touchant l'ensemble du Plateau suisse entre Alpes et Jura. Un de nos grands sites nationaux.

L'étape (cent ans après) de la préservation est achevée; celle de la mise en valeur est encore devant nous.

